

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20232711-14 Du 27 novembre 2023 PERSONNEL VACATAIRE BASCULE 2024</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	22.11.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	22.11.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : FOLLÉAT J – BONNEVAUX V – MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

PERSONNEL VACATAIRE BASCULE 2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de vacataire de la personne en charge de la bascule pour l'année **2024**.

Rémunération, fixée par délibération n° D20191612-02 du 16 décembre 2019 : **150 € brut par an**.

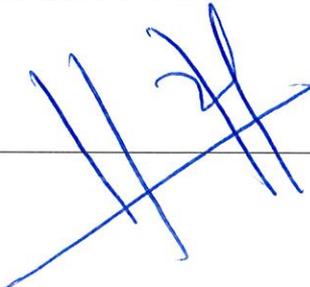
Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** le renouvellement du contrat vacataire pour l'agent en charge de la bascule pour l'année **2024**, sur la base d'une rémunération forfaitaire de **150 € brut sur l'année**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 28 novembre 2023.



Le Maire Hervé BÉAL



Daniel DELORME, secrétaire de séance

